

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 8 (1943)

Heft: 119

Artikel: Nouvelles de France

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-733664>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Article 30. — Les dossiers confiés à la Commission Arbitrale ne peuvent être retirés au Secrétariat du C. O. I. C. que par les parties elles-mêmes ou par leurs mandataires.

Il est donné récépissé, par la partie, des pièces qui lui sont restituées.

A l'expiration d'un délai de six mois à compter du prononcé de la sentence, le Secrétariat du C. O. I. C. n'est plus tenu de les conserver dans ses archives.

Article 31. — Quand l'une des parties est domiciliée ou réside hors de France, les différents délais prévus dans le présent règlement sont augmentés dans les conditions suivantes :

— Etats limitrophes de la France Continentale 4 jours

— Autres pays d'Europe (à l'exception de la Russie, Corse, et Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie) 8 jours

— Russie et pays situés en dehors du Continent Européen 2 mois

CHAPITRE X.

Frais.

Article 32. — Les fonctions d'arbitres sont gratuites.

Article 33. — Les frais de procédure (frais du Secrétariat du C. O. I. C., remboursement des frais exposés par les arbitres) sont à la charge des parties. Le procès-verbal de conciliation ou la sentence arbitrale répartit ces frais entre les parties ou les met à la charge de l'une d'elles.

1) Si le litige est concilié avant recours à l'arbitrage, le montant des frais est fixé forfaitairement à 100 Frs.

2) Si le litige n'est pas concilié, la sentence fixe le montant des frais de procédure entre les limites de 200 et 5.000 Frs.

Article 34. — Les frais d'expertise sont à la charge des parties. Il appartiendra aux arbitres d'en déterminer éventuellement la répartition.

Article 35. — Les frais exposés par les parties pour se faire représenter ou assister sont respectivement à la charge exclusive des parties qui les ont engagés.

CHAPITRE XI.

Dispositions diverses.

Article 36. — Le C. O. I. C. peut relever de ses fonctions et radier du tableau tout arbitre qui se serait rendu coupable d'une infraction grave aux devoirs de sa charge.

Article 37. — Le présent règlement sera affiché, en même temps que la liste des arbitres, au siège de chacune des sections de l'industrie cinématographique.

Article 38. — Le Secrétaire Général du C. O. I. C. pourra déléguer en tout ou partie les attributions qui lui sont dévolues par le présent règlement.

Article 39. — Le présent règlement pourra être modifié par décision du C. O. I. C.

Modèle de clause compromissoire

à insérer dans un contrat commercial.

« Toute contestation survenant à l'occasion du présent contrat sera soumise obligatoirement à l'arbitrage de la Commission Arbitrale du Comité d'Organisation de l'Industrie Cinématographique, qui le résoudra conformément au règlement d'arbitrage que les parties déclarent connaître. »

La surabondance des sujets littéraires.

A juste titre, un critique bien connu — signant « Perruchot » — s'élève dans la revue corporative « Cinéma-Spectacles » contre le « nombre effrayant » de livres et de pièces de théâtre que consomme le cinéma français. Parmi les films récents, il cite à tout hasard « L'Arlésienne », d'Alphonse Daudet, « La Fausse Maîtresse », de Balzac et « La Duchesse de Langeais », également de Balzac, « Le Brigand Gentilhomme » et « Le Comte de Monte-Cristo », tous deux de Dumas, « Le Roi s'amuse », de Victor Hugo, « Le Capitaine Fracasse » de Théophile Gautier, « Monsieur des Lourdes » de Chateaubriant, « Secrets » de Tourgueniev, « Les Affaires sont les Affaires » d'Octave Mirbeau, « A vos ordres, Madame ! » par A. Birabeau, « Frédérica », de Jean de Letraz, « La Chèvre d'Or » de P. Arène, « La Femme perdue » d'A. Marchand, « L'Assassin habite au 21 » de S. A. Steemann, de G. de Nerval, « L'Assassin a peur la Nuit » et « Goupil, les mains rouges » de Pierre Véry, « Le Mariage de Chiffon » de Gyp, « La Grande Marnière » de G. Ohnet, « La Croisée des Chemins » d'Henry Bordeaux, « Andorra » d'Isyabelle Sandy, « Pontcarral » d'Albéric Cahuet, « Tornavara » par Lucien Mauvaut, « L'Enfer du Jeu » par Maurice Dekobra et, enfin, trois romans de G. Simenon, « Le Voyageur de la Toussaint », « Monsieur la Souris » et « La Maison des Sept Jeunes Filles ».

Cette longue liste qui est loin d'être complète amène notre confrère à faire quelques réflexions :

1^o La profession de scénaristes n'a, en France, plus de raison d'être. Mais, sans scénario original, peut-il y avoir un cinéma original ?

2^o La majorité des auteurs précités sont morts, et une assez grande part des œuvres adaptées appartient au domaine public. Quant aux autres, les seuls profiteurs sont les héritiers des auteurs considérés, dont tout le talent ne consiste bien souvent qu'à encaisser ces droits. Il serait quand même plus intelligent de laisser tenter leur chance à des jeunes scénaristes.

3^o Parmi les auteurs vivants dont les œuvres sont adaptées à l'écran, un certain nombre ne voient plus paraître leurs ouvrages en librairie par décision du Comité National du Livre qui les juge trop indignes. Ce qui n'est pas bon pour le papier est bon pour la pellicule.

Une grande enquête sur le cinéma.

Le « Service des Sondages de l'Opinion Publique », fondé il y a un an, va bientôt lancer une grande enquête sur le cinéma ; c'est ce que nous apprend une correspondance de Vichy publiée dans la « Feuille

Nouvelles de France

Productions Parisiennes.

Autrefois, le début de l'année a été marqué par une vive activité des studios parisiens. Or, ce printemps on n'y tourne que six films :

« *Au Bonheur des Dames* » d'André Cayatte, d'après le roman d'Emile Zola, avec Blanchette Brunoy, Suzy Prim, Juliette Faber, Michel Simon, Albert Préjean et Jean Tissier ;

« *Vingt-cinq Ans de Bonheur* », de René Jayet, avec Annie France, Denise Gray et Jean Tissier ;

« *L'Homme de Londres* », film policier d'Henri Décoïn, d'après un roman de Georges Simenon, avec Fernand Ledoux, Jules Berry et Suzy Prim ;

« *L'Honorable Léonard* » (titre provisoire), de Pierre Prévert, avec Charles Trénet, Pierre Brasseur, Denise Gray et Carrette ;

« *La Grande Clarté* », scénario de Jean Giraudoux, mis en scène de Robert Bresson, avec Renée Faure, Sylvie et Jany Holt ; enfin

« *Le Soleil de Minuit* », de Bernard Roland, d'après un roman de Pierre Benoît, avec Josseline Gaël, Jules Berry, Sessue Hayakawa, Saturnin-Fabre et Aimé Clariond.

Deux autres films seront bientôt commencés : « *L'Ancre de la Miséricorde* », réalisé d'après un roman de Pierre MacOrlan par André Zwoboda, et « *L'Ombre de Madame Clapain* », tiré d'un roman d'Edouard Estaunié par André Berthomieu, avec Michèle Alfa, Line Noro et Raymond Rouleau.

d'Avis » de Neuchâtel. Ce service, sorte d'Institut Gallup français et créé pour faire connaître aux « gouvernements, services publics et chefs d'entreprises » l'opinion nationale sur un sujet déterminé, a déjà procédé à un certain nombre de sondages, sur « les causes de la dénatalité », « l'opportunité de la journée de travail continu » et sur « les probabilités de succès d'une campagne de récupération des déchets textiles ». Les bons résultats des mesures prises à la suite de ces enquêtes ont confirmé la valeur des pronostics établis.

Lors de l'enquête sur le cinéma, on posera à Monsieur et Madame Tout-le-monde une quinzaine de questions dont voici quelques-unes :

« Êtes-vous allé au cinéma depuis l'armistice ? Dans l'affirmative, y êtes-vous allé la semaine passée, ou depuis un mois, ou depuis un an ? Quelle est la dernière salle où vous vous êtes rendu ? Est-ce pour vous une salle habituelle ? Assistez-vous aux projections de films pour « tuer le temps » et vous distraire ? Ou bien y assistez-vous pour voir projeter un film déterminé que vous aimez pour lui-même ? »

On a volontairement écarté de la consultation les mineurs de moins de 18 ans comme « manquant d'expérience », et de même les milieux ruraux qui ne fréquentent autant dire jamais les salles de projection. L'enquête s'adressera donc exclusivement aux *adultes des centres urbains*.

En s'inspirant des expériences du « Gallup Institute », le service français fait porter son enquête « non pas sur la totalité du public, mais sur une fraction convenablement choisie de ce public considérée

comme échantillon ». Il a semblé aux organisateurs de l'enquête « qu'un groupe de 20.000 personnes dissimulées sur l'étendue urbaine du territoire français suffirait comme prélèvement humain. Ces vingt mille enquêtes ont été réparties en cinq groupes égaux : habitants de Paris, de la Seine, d'un département de la zone occupée, d'un autre de la zone autrefois libre (Lyon a été choisi), et enfin de Marseille.

« A l'intérieur de chacune de ces conscriptions géographiques les quatre mille individus retenus ont été à leur tour répartis selon des règles proportionnelles à la densité démographique des arrondissements. Enfin, à l'intérieur de chaque groupe de base les noms des consultés ont été tirés au sort dans les mairies à l'aide des fichiers établis pour les cartes d'alimentation. Aucun choix préalable ne vient donc fausser le jeu de cette consultation restreinte dont les organisateurs prétendent avec raison qu'elle donne une idée aussi exacte que possible de l'opinion générale du pays.

« Pour interroger ces vingt mille Français et Françaises, le « Service des sondages » dispose d'un certain nombre d'enquêteurs spécialistes répartis dans les principaux centres économiques du pays. A Paris on en compte trente-cinq qui peuvent chacun effectuer une dizaine d'enquêtes par jour. Le temps nécessaire pour mener à bien une consultation est en général d'environ un mois, ce qui s'explique par la complexité de la tâche dévolue aux enquêteurs. Ceux-ci ne doivent autant que possible interroger leurs « éprouvettes » qu'en tête-à-tête et de préférence à leur domicile. »

Où en est la production allemande ?

(Informations de notre correspondant berlinois H. K.)

Fin février, 24 films du programme de production 1942/43 ont été achevés et autorisés par la censure. Nous en rappelons ici les titres et les sociétés de production :

Ufa : « Hab mich lieb », « Liebesgeschichte », « Geheimnis Tibet ».

Tobis : « Der grosse Schatten », « Meine Frau Therese », « Meine Freundin Josephine », « Altes Herz wird wieder jung », « Romanze in Moll ».

Terra : « Dr. Crippen an Bord », « Wir machen Musik », « Der Seniorchef », « So-phienlund ».

Bavaria : « Einmal der liebe Herrgott sein », « Ein Zug fährt ab », « 5000 Rm. Belohnung », « Der Hochtourist », « Der dunkle Tag ».

Wienfilm : « Zwei glückliche Menschen ».

Berlinfilm : « Stimme des Herzens », « Liebeskomödie », « Ein Walzer mit Dir », « Gefährtin meines Sommers », « Karneval der Liebe ».

Pragfilm : « Himmel, wir erben ein Schloss ».

D'autre part, les 66 films suivants étaient alors en travail :

Pragfilm : « Liebe, Leidenschaft und Leid », « Die Jungfern vom Bischofsberg », « Das schwarze Schaf », « Schicksal am Strom ».

Berlinfilm : « Grosstadtmelodie », « Fahrt ins Abenteuer », « Ein Mann für meine Frau », « Die beiden Schwestern », « Wildvogel ».

Wienfilm : « Späte Liebe », « Das Ferienkind », « Frauen sind keine Engel », « Die kluge Marianne », « Reise-Bekanntschaft », « Am Vorabend... »

Bavaria : « Paracelsus », « Johann », « Der unendliche Weg », « Peterle », « Die schwache Stunde », « Der Spiegel der Helena », « Tonelli », « Reise in die Vergangenheit », « Man rede mir nicht von Liebe ».

Terra : « Ich vertraue dir meine Frau an », « Wenn die Sonne wieder scheint », « Der ewige Klang », « Wenn der junge Wein blüht », « Liebespremiere », « Musik in Salzburg », « Gabriele Dambrone », « Geliebter Schatz ».

Tobis : « Das Bad auf der Tenne », « Lache Bajazzo! », « Der Floh im Ohr », « Kohlhiesels Töchter », « Die Wirtin zum Weissen Rössl », « Fritze Bollmann wollte angeln... », « Die Philharmoniker », « Akrobat sch-ö-ö-n! »,

« Tolle Nacht », « Kollege kommt gleich », « Wie erziehe ich meinen Mann? », « Plädoyer », « Spiel um Mitternacht », « Tiefland », « Titanics ».

Ufa : « Münchhausen », « Immensee », « Der kleine Grenzverkehr », « Du gehörst zu mir », « Familie Buchholz », « Die Gattin », « Der 5. Juni », « Germanin », « Die Nacht ohne Abschied », « Besatzung Dora », « Damals... », « Opfergang », « Zwischen Nacht und Morgen ».

Suivent quelques productions des maisons de moindre importance : « Panik » (Märkische Filmgesellschaft); « Alles aus Liebe » (Adler); « ... und die Musik spielt dazu » (Urban); « Abenteuer im Grand-Hotel » (Herzog); « Tragödie einer Liebe » und « Wiener Mädels » (Siegelmonopol).

La nouvelle production s'oriente, comme l'indiquent déjà ces titres, vers la comédie. On évite les tragédies et drames passionnels et donne la préférence aux sujets gais.

L'heureux développement de la production suédoise

(De notre correspondant particulier.)

Il est quelque peu surprenant que le nombre des films suédois projetés en 1942 n'ait pas augmenté depuis l'année précédente, bien que les producteurs aient annoncé tant de projets et qu'ils aient inauguré de nouveaux ateliers. Mais vu l'amélioration de la qualité, 34 films ont suffi... car cette amélioration a amené une forte prolongation de la durée de projection. On ne se contente plus des productions à bon marché et d'une valeur uniquement commerciale, mais on s'attaque à des sujets intéressants que l'on n'aurait pas osé proposer à un producteur, il y a quelques années.

Une enquête, à la manière de Gallup, portant sur le meilleur film de l'automne dernier a d'ailleurs révélé que les soi-disants « films à problème » sont les plus populaires ! 102 films au total ont été nommés, en première place « Waterloo Bridge », qui a réuni 8 % de toutes les voix ; suivent le film suédois « La Clinique Jaune » avec 7,5 %, « Qu'elle était verte ma Vallée » avec 5 %, et « Gone With the Wind » avec 4 %. En conséquence, la production suédoise offre cette saison beaucoup de films psychologiques, dont nous citons notamment « Femmes en Prison », interprété dans la plupart des rôles par des jeunes acteurs ; « Nuit au Port », joué exclusivement par des jeunes, et « Katrina » d'après le roman bien connu de Saldinen. Un autre film encore va trouver beaucoup d'attention, et cela non seulement en Suède : le film sur Grieg, tourné à l'occasion du 100^e anniversaire de la naissance du maître norvégien.

Avec un vif intérêt, on attend la nouvelle production de la *Svensk-Filmindustri*, placée désormais sous la direction artistique de Victor Sjöström. L'engagement du